

PREFECTURE DE L'ISERE
DELIBERATION DEPOSEE LE

08 JUL 1991

SERVICE DU COURRIER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 13 JUIN 1991

DOSSIER N° 1991 DMI G 806

Objet : ESPACES NATURELS SENSIBLES

* Proposition de répartition complémentaire de subventions,

* Délimitation de la Zone de Prémption de La Réserve Naturelle de l'Île de la Platière

Service instructeur : D.A.D. - ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Imputations budgétaires :

CHAPITRE(S)	:	ARTICLES(S)	:	MONTANT(S)
936.0	:	657	:	5.924.000 F
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:

Rapporteur : M. le Sénateur Jean FAURE

Dépôt en préfecture / exécutoire le : 08 JUL. 1991

DELIBERATION

LE CONSEIL GENERAL DE L'ISERE,

VU les articles L.142.1 à L.142.12 du Code de l'Urbanisme,

VU l'arrêté préfectoral n° 80.2398 du 7 Mars 1980 instituant un Périmètre Sensible délimité à l'ensemble du territoire du Département de l'Isère et une taxe départementale des Espaces Verts,

VU la loi n° 85.729 du 18 Juillet 1985, relative à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement, instituant la taxe départementale des Espaces Naturels Sensibles,

Pour Copie Conforme, VU le rapport G 806 du Président,
Le Chef de Bureau,

VU l'avis de la Commission de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Pêche,



ENTENDU le rapport de M. le Sénateur Jean FAURE au nom de la Commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Montagne.

Après avoir délibéré :

DECIDE

1° sur le crédit disponible, au budget départemental de 1991, au chapitre 936.0 article 657 :

- d'adopter une répartition complémentaire de subventions, d'un montant total de 1.019.898 Frs ventilés selon les tableaux annexés à la présente décision comme suit :

. Secteur plaine :

S.I. d'Aménagement du Bassin hydraulique de BIEVRE-VALLOIRE (aménagement de berges).. 80.000 Frs

et selon les tableaux ci-annexés :

. Sentiers de randonnée.....	548.580 Frs
. Etudes et Promotion.....	212.790 Frs
. Sécurité des plans d'eau.....	165.730 Frs
. Chantiers de Jeunes.....	91.798 Frs

En ce qui concerne l'intervention du Département au titre des "Chantiers de Jeunes", compte tenu du caractère très diversifié que présente ce type d'opérations, tant par la nature des travaux réalisés que par le nombre de participants à ces opérations :

- de fixer désormais l'intervention du Département, à hauteur de 3.000 Frs par jeune, avec un plafond de subvention fixé à 60.000 Frs.

2° Après examen de la demande formulée par les Conseils Municipaux de SALAISE-SUR-SANNE et de SABLONS :

- de délimiter une zone de préemption, au titre des Espaces Naturels Sensibles, d'une superficie totale de 105 ha 41 a 71 ca, sur une partie du site de la Réserve Naturelle de l'Ile, de la Platière, telle que repérée sur les plans qui demeureront annexés à la présente décision.

Cette mesure doit permettre à la Collectivité Départementale d'assurer la maîtrise foncière de cette zone et la conservation de la plus importante surface de forêt alluviale naturelle encore existante, et à terme sa restauration.

Et par ailleurs, d'affecter la subvention de 62.500 Frs allouée par l'Assemblée Départementale lors du vote du BP de 1991 à la Commune de BEAUVOIR-EN-ROYANS, pour l'acquisition du site du Château Delphinale, sur l'enveloppe du crédit disponible de 500.000 Frs inscrit au budget au chapitre 912.9 article 130.232.

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général,
des Services du Département

Xavier PÉNEAU